

DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES

Descriptif du métier et missions principales

Le greffier en chef est un agent de catégorie A. Il dépend du ministère de la justice. Il dirige le service des greffes et exerce au tribunal.

Le greffier en chef a vocation à exercer des fonctions d'administration, d'encadrement et de gestion dans les juridictions. Il a sous sa responsabilité la direction des services de la juridiction (affectation des personnels dans les services ; élaboration des budgets ; gestion des moyens matériels, des locaux et équipements dont il a la charge). Il est également dépositaire des minutes (les originaux des jugements rendus) et archives de la juridiction dont il assure la conservation - c'est en quelque sorte la « mémoire » du tribunal. Il dispose en outre d'attributions qui lui sont propres en fonction du type de juridiction où il exerce.

Conditions d'accès au métier

Diplôme requis

Pour se présenter au concours d'accès au métier de greffier en chef, il faut être titulaire d'un bac+3 au minimum ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 2.

Il est vivement recommandé d'avoir étudié le droit pour se présenter aux épreuves. Les matières à étudier plus spécifiquement pour le concours sont indiquées chaque année, lors de l'inscription, dans la notice de renseignements.

Le concours comprend 2 épreuves écrites et 2 épreuves orales

Phase d'admissibilité (épreuves écrites)

- La première épreuve est à choisir par le candidat lors de l'inscription : **note de synthèse** (problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif) ou **composition** (aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du monde contemporain) (durée : 4 heures),
- La seconde épreuve comprend trois à six questions portant sur le droit civil, la procédure civile, le droit pénal, la procédure pénale, le droit du travail, la procédure prud'homale et l'organisation judiciaire (durée : 4 heures).

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

01/09/2021

Phase d'admission (épreuves orales)

- **L'entretien avec le jury** vise à évaluer le potentiel du candidat, ses qualités personnelles et son comportement face à une situation concrète. 30 minutes maximum, dont 10 de présentation du candidat.
- La deuxième épreuve consiste en une **interrogation orale** sur un sujet de finances publiques ou de droit de la fonction publique (option à choisir par le candidat lors de son inscription). 15 minutes de préparation, 15 minutes maximum d'épreuve.

Après la réussite aux concours, le greffier en chef suit une formation en alternance : formation théorique et stages pratiques en juridiction. La formation de 18 mois est assurée par l'Ecole Nationale des Greffes (ENG) située à Dijon. Pendant cette formation, l'élève reçoit un salaire de 1 810 euros net par mois environ. Avant d'intégrer l'école, ils s'engagent à accomplir 5 ans au service de l'Etat en tant que Greffier en Chef.

Pour plus d'informations, accéder aux annales, ou consulter les dates de concours, veuillez consulter le site du Ministère de la justice : <http://www.justice.gouv.fr/et> <http://www.metiers.justice.gouv.fr/directeur-des-services-de-greffe-judiciaires-12573/preparer-le-concours-12577/>

Préparation au concours de directeur des services de greffe judiciaires

a. La préparation avec le CNED

Le Centre National d'Etudes à Distance (CNED) et certains IEJ proposent une préparation à ce concours.

b. La préparation avec l'Université Paris II Panthéon-Assas et l'IPAG de Paris

La formation universitaire des candidats ne permet pas de préparer spécifiquement au concours de greffier en chef et plus généralement à l'ensemble des concours de la fonction publique. Le parcours universitaire permet d'acquérir les connaissances qui seront exploitées au moment des épreuves mais il n'enseigne que rarement les bases méthodologiques qui permettent d'aborder sereinement la technique propre à chaque type d'épreuve : composition sur un sujet d'ordre général, résumé de texte, note de synthèse ou

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

01/09/2021

administrative, conversation avec le jury, etc. Pour ne pas hypothéquer ses chances, le candidat doit donc préparer avec soin les épreuves d'admissibilité dans leur spécificité technique. C'est pourquoi il convient pour les candidats aux concours de greffier et de greffier en chef, et plus généralement aux concours de catégorie A de la fonction publique, de suivre une formation adaptée et complémentaire à leur parcours universitaire initial. L'université Paris II Panthéon-Assas vous permet d'effectuer cette préparation par l'intermédiaire de son Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) qui est accessible aux étudiants titulaires d'une Licence et prépare en une année aux concours de catégorie A, en dispensant un enseignement de connaissances de base pour les concours, de méthodologies, et de modules optionnels propres à chaque concours.

Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'IPAG de Paris: <https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr>.

c. La prépa « Egalité des chances » de l'Ecole Nationale des Greffes (ENG)

Dans le cadre du dispositif sur "l'égalité des chances", l'Ecole nationale des greffes propose à des diplômés méritants, issus de milieu défavorisé, de s'inscrire dans une classe préparatoire intégrée (CPI) destiné à préparer aux prochains concours externes de greffier et de directeurs des services de greffe judiciaires. La préparation de chacune des classes préparatoires débute à compter du lundi 15 janvier 2018 (date prévisionnelle). Dépôt des dossiers possible jusqu'au 15 septembre 2017. Pour plus d'informations, consulter les rapports de jury, etc. rendez-vous sur le site internet suivant : <http://www.metiers.justice.gouv.fr/directeur-des-services-de-greffe-judiciaires-12573/preparer-le-concours-12577/>

Ou :

<http://www.eng.justice.fr/index.php?rubrique=204&ssrubrique=12168&article=32481>

Le parcours d'études avec l'Université Paris II Panthéon Assas

Exemple de formation

- [Licence en droit](#)

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

01/09/2021

Qualités et compétences requises

- Connaissances de la procédure et du droit
- Appétence pour l'encadrement et le travail en équipe
- Organisation, capacité d'adaptation
- Ecoute

Emploi

Salaire du débutant

La rémunération d'un directeur des services de greffe judiciaires est de 1 800 € net par mois en début de carrière. Elle peut atteindre 4 500 € net par mois à la fin de celle-ci.

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP. *Atlas de la formation initiale en France*. (CD rom pour rechercher des formations dans la France disponible sur les ordinateurs du CIO)

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2016

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2015

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

Dossier salle de documentation n°500 et n°756A

2) Liens utiles

Métiers et secteurs

- **Ecole Nationale des Greffes**

<http://www.eng.justice.fr/>

- **Ministère de la justice**

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/>

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

01/09/2021

- **Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce**

<https://www.cngtc.fr/fr/>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr